

FORUM SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Projet de note conceptuelle

CONTEXTE

Lors de sa 42^{ème} session, le CSA a adopté le Programme de travail pluriannuel pour 2016-2017 qui inclut un *Forum sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition* :

Extrait du document CFS 2015/42/12 – Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-2017 (paragraphe 30-31)

D'après le rapport intitulé « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture » (SOFA) publié par la FAO en 2010-2011, malgré leur rôle crucial dans l'agriculture, les femmes « rencontrent des contraintes sexospécifiques qui réduisent leur productivité et limitent leur contribution à la production agricole, à la croissance économique et au bien-être de leur famille, de leur communauté et de leur pays ». Ces contraintes créent un écart entre les sexes en termes d'accès à la terre et aux ressources essentielles. La FAO indique que si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles pourraient augmenter les rendements de leurs exploitations de 20 à 30 pour cent et donc accroître la production agricole des pays en développement de 2,5 à 4 pour cent, ce qui pourrait, en théorie, abaisser le nombre total de personnes souffrant de la faim de 12 à 17 pour cent (SOFA 2010-2011, Le rôle des femmes dans l'agriculture). Le fait de réduire l'écart entre les sexes et de résoudre les problèmes posés par l'amélioration de la nutrition des femmes peut également avoir une incidence positive sur l'état nutritionnel des enfants. En effet, lorsque les femmes ont une influence accrue sur les décisions économiques, leurs familles consacrent davantage de revenus à la nourriture, à la santé, à l'éducation, aux vêtements pour enfants et à la nutrition infantile.

Un Forum du CSA aura lieu pendant, ou immédiatement avant ou après, la quarante-quatrième session du Comité en octobre 2017, afin d'examiner les problèmes qui subsistent dans le processus d'autonomisation économique des femmes et de mieux faire comprendre la façon dont ces questions évoluent dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Sur la base des recommandations formulées par les participants de la table ronde sur les politiques relatives à l'égalité des sexes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition qui s'est tenue lors de la trente-septième session du CSA en 2011, la discussion devrait permettre de déterminer les lacunes qui existent dans les politiques et de recenser les bonnes pratiques qui, si elle sont largement diffusées, peuvent servir à étayer les politiques futures, à faire le point et à partager les enseignements tirés de l'expérience.

La proposition suivante prend en compte les contributions formulées par le Bureau et le Groupe consultatif lors de leurs réunions du 29 novembre et 1^{er} décembre 2016, ainsi que les opinions de l'Équipe technique chargée de travailler sur la question de l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

OBJECTIFS

Le Forum favorisera une compréhension commune de la manière dont évoluent les questions liées à l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. The Forum contribuera également à promouvoir la responsabilité mutuelle dans la pleine réalisation des droits des femmes, en mobilisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour atteindre l'ensemble des Objectifs de développement durable (en particulier les ODD 1, 2 et 5) et en renforçant les synergies entre ces objectifs au niveau des cadres de politique et de programme pour les pays.

Les objectifs du Forums viseront plus précisément :

- 1) **La sensibilisation** aux obstacles persistants qui bloquent l'autonomisation des femmes et aux instruments juridiques et politiques qui permettent de les éliminer (notamment de nouveaux instruments comme la Recommandation générale n°34 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sur les droits des femmes rurales), en réfléchissant aux conditions nécessaires à la réussite de leur mise en œuvre ;
- 2) **Le partage d'expériences et de bonnes pratiques** relatives à la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques, d'approches et de stratégies déjà existants, ainsi que d'initiatives pratiques, visant à réduire l'écart entre les sexes dans l'agriculture et, ainsi, contribuant à l'autonomisation des femmes et, *in fine*, à la sécurité alimentaire et à la nutrition (par ex. CEDAW, Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers) ;
- 3) **L'identification des modalités par lesquelles le CSA peut contribuer à accélérer les progrès vers l'autonomisation des femmes, entraînant l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.**

RÉSULTATS ATTENDUS

Le Forum guidera les futures politiques sexospécifiques et servira de base pour de prochaines réunions d'évaluation, de partage des expériences et de réflexion sur les défis persistants.

Plus particulièrement, en tenant également compte des recommandations de la table ronde sur les politiques relatives à l'égalité des sexes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, organisée lors de la 37^{ème} session du CSA en 2011, entre autre, le Forum permettra d'identifier :

- Les lacunes et les obstacles au niveau des politiques qui ralentissent les progrès vers l'autonomisation des femmes ;
- Les bonnes pratiques liées à l'application d'instruments juridiques et politiques qui sont parvenus à éliminer les obstacles persistants à l'autonomisation des femmes ;
- Les prochaines étapes que le CSA devra engager pour faire progresser l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et l'égalité des sexes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Le Forum contribuera aussi à :

- Améliorer les connaissances sur l'utilisation et l'application de cadres juridiques et politiques existants ayant un rapport direct avec le lien entre autonomisation des femmes et sécurité alimentaire et nutrition ;

- Sensibiliser davantage aux instruments juridiques et politiques ainsi qu'aux engagements nationaux renforcés permettant d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers la sécurité alimentaire et la nutrition.

CALENDRIER

Il appartient au Bureau du CSA de décider de l'opportunité d'organiser le Forum pendant la 44^{ème} session du Comité ou immédiatement après. Toutefois, l'Équipe technique a indiqué qu'en termes de participation, rentabilité et visibilité, il était plus avantageux de le programmer pendant la semaine de la plénière.

PROCESSUS PROPOSÉ

Les préparatifs du Forum seront supervisés par le Bureau du CSA et le Groupe consultatif. À cette fin, les ordres du jour de toutes les réunions du Bureau et du Groupe consultatif prévues au cours de la période intersessions 2016-2017 incluront un point à ce sujet.

L'approche et les résultats attendus du Forum seront discutés dans le cadre de la réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif le 6 février ; la décision finale, quant à elle, sera prise par le Bureau le 10 février.

De février à mars, en s'appuyant sur l'expertise respective de leurs organisations ainsi que sur leurs réseaux professionnels, les membres de l'Équipe technique partageront et examineront les expériences et les bonnes pratiques, ce qui servira de base à l'élaboration du document d'information.

D'ici au 15 avril, l'Équipe technique aidera le Secrétariat du CSA en préparant :

- 1) Un plan annoté du document d'information, y compris un résumé des études de cas retenues
Le document d'information pour le Forum comprendra :
 - i) Une étude des cadres juridiques et politiques existants et très pertinents pour l'autonomisation des femmes engagées dans l'agriculture dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
 - ii) Une présentation générale des lacunes dans les politiques ainsi que des obstacles persistants qui empêchent l'autonomisation des femmes ;
 - iii) Un recueil de bonnes pratiques et d'études de cas identifiés par l'Équipe technique relatifs à l'application d'instruments juridiques et politiques qui sont parvenus à éliminer les obstacles persistants à l'autonomisation des femmes ;
 - iv) Une synthèse des conclusions.
- 2) Le programme et le format du Forum ;
- 3) Une liste des orateurs proposés.

Ces documents seront discutés à la réunion du 3 mai entre le Bureau et le Groupe consultatif, puis validés par le Bureau lors de sa réunion le 8 mai.

De mai à juin, le Secrétariat enverra les invitations aux orateurs et finalisera le programme du Forum.

D'ici au 23 juin, l'Équipe technique enverra le document d'information au Secrétariat du CSA.

Le document d'information du Forum sera ensuite circulé pour commentaires en vue de la réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif le 11 juillet et de celle du Bureau le 14 juillet.